



15 / 09 / 2017

H O N O R A I R E S D E T R A N S A C T I O N

Nos honoraires sont **à la charge de l'acquéreur** selon le barème qui suit :

IMMOBILIER AGRICOLE & EQUESTRE:

Valeur du bien nette vendeur	Honoraires € H.T.	Honoraires € T.T.C (TVA 20%)
Terres agricoles jusqu'à 185 000 €	10 000 €	12 000 €
Terres agricoles supérieures à 185 000 €	5,43%	6,516 %
Fonds agricole jusqu'à 220 000 €	19 000 €	22 800 €
Immobilier et fonds agricole jusqu'à 290 000 €	15 500 €	18 600 €
Immobilier et fonds agricole supérieure à 290 000 €	5,43 %	6,516 %
Etang, forêts, loisirs jusqu'à 185 000 €	10 000 €	12 000 €
Etang, forêts, loisirs supérieure à 185 000 €	5,43%	6,516%

IMMOBILIER D' HABITATION (HORS EXPLOITATION):

Valeur du bien nette vendeur	Honoraires € H.T.	Honoraires € T.T.C (TVA 20%)
Maison jusqu'à 130 000 €	4 875 €	5 850 €
Maison supérieure à 130 000 €	3,75%	4.5%

Rémunération à la charge de l'acquéreur
Nous ne rédigeons pas les compromis de vente
Agence "non détentrice de fonds", "absence de Garantie"

GASNIER AGRI – 2 bis rue Descartes, 35000 RENNES
SARL au capital de 3238,00 €, immatriculée 539 915 678 RCS de RENNES
titulaire de la carte "transactions sur immeubles et fonds de commerce"
N°CPI 3502 2016 000 014 738 , délivrée par la CCI DE RENNES
Assuré en responsabilité civile par MMA IARD - 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS CEDEX 9